



DÉPLOIEMENT DU SERVICE NATIONAL UNIVERSEL

APPEL A CANDIDATURES TUTEURS ET TUTRICES DE MAISONNÉE Équipe d'encadrement

Après une première phase de préfiguration menée en 2019 dans treize départements pilotes, le dispositif devait s'étendre en 2020 à l'ensemble des départements de métropole et d'outre-mer. La crise sanitaire a empêché ce déploiement et cette deuxième phase de préfiguration se déroulera cette année 2021 et concernera environ 25 000 jeunes au niveau national.
Plus d'informations sur : www.snu.gouv.fr

Afin d'encadrer 200 à 250 mineurs qui seront accueillis du 21 juin au 2 juillet 2021 dans l'Orne à Alençon, les services de l'État recherchent des hommes et des femmes pour occuper la fonction de tuteur/tutrice de maisonnée.

Profil :

- âgé de 21 ans et plus ;
- titulaire de préférence du BAFA ou d'une qualification reconnue équivalente* ;
- expérience confirmée dans l'encadrement d'un public adolescent.

** Arrêté du 9 février 2007 fixant les titres et diplômes permettant d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances, en accueils sans hébergement et en accueils de scoutisme.*

Date et prise de fonction : 7 juin 2021 (formation / préparation + séjour + évaluation)

- Disponible du 7 juin au 6 juillet 2021 (en hébergement 24/24 h dans l'Orne, à Alençon). (7 au 11 juin : formation ; 14 au 18 juin : préparation des séjours ; 20 juin au 2 juillet : séjour de cohésion ; 5 au 6 juillet : évaluation). C'est-à-dire un Contrat d'Engagement Educatif (CEE) de 29 jours (4 de repos compensateur).

La participation aux journées de formation sera rémunérée.

Mission : vous êtes le tuteur et référent d'une maisonnée composée d'une dizaine de jeunes âgés de 15/16 ans. Placé sous l'autorité du capitaine de compagnie et de son adjoint, vous êtes chargé de faire vivre la discipline courante, mobiliser les volontaires en vue des activités, et vous assurer de la bonne participation au quotidien des volontaires en situation de handicap ou présentant des problèmes de santé. Vous pouvez également participer à l'animation d'activités.

Rémunération : sur la base d'un CEE (contrat d'engagement éducatif) : montant journalier net + congés payés 10 % = 55 €. L'hébergement et la restauration est pris en charge.

Remarque : Chaque candidature fera l'objet d'un contrôle d'honorabilité conformément aux dispositions du code de procédures pénales.

**Merci d'adresser vos candidatures (CV et lettre de motivation)
jusqu'au 15 mars 2021 inclus, par courriel, à l'adresse suivante:**
sdjes-61-snu@ac-normandie.fr